



CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES **(C.C.P)**

Marché passé en Procédure Adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**PRESTATION COMPLETE D'HEBERGEMENT, DE VISITE
ET DE TRANSPORT POUR UN VOYAGE A PORTO RICO
DU 04 AU 11 MAI 2019 POUR UN GROUPE DE 28 ELEVES
ET 3 ACCOMPAGNATEURS.
SOIT 31 PERSONNES AU TOTAL**

Date et heure limites de réception des offres

LUNDI 14 JANVIER 2019 A 12H00

Représentant du pouvoir adjudicateur :
Monsieur Michel ACCIPE, Principal du Collège Appel du 18 juin

Comptable Assignataire des dépenses relatives au marché :
Monsieur Bernard BASSIEN, Agent comptable du Collège Appel du 18 juin

Service acheteur : Service Intendance du Collège Appel du 18 juin

Hébergement-visites-transport du voyage à PORTO RICO du 04 au 11 mai 2019

Article 1 : Objet du marché

1.1 Définition de la prestation

La consultation porte sur l'organisation d'un voyage à Porto Rico du 04 au 11 mai 2019 du Collège Appel du 18 juin – Blachon 97129 LAMENTIN, pour un effectif total de 28 élèves + 3 accompagnateurs (12 personnes)

1.2 Décomposition en lots

Ce marché n'est pas alloti. Les prestations sont réparties en un lot unique désigné ci-dessous : prestation complète d'hébergement –visites et transport pour un voyage à Porto Rico pour un effectif total de 28 élèves + 3 accompagnateurs (31 personnes). Ce lot unique est justifié par l'état du marché des prestations de voyages.

1.3 Forme du marché

Le marché est passé en procédure adaptée en vertu de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Article 2 : Lieu d'exécution de la prestation

Le marché est conclu pour l'organisation d'un voyage PORTO RICO

Article 3 : Durée du marché

Le voyage devra se dérouler du 04 au 11 mai 2019

Article 4 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- L'Acte d'Engagement (AE) complété, daté et signé avec le bordereau de Décomposition du prix globale et forfaitaire (D.P.G.F)
- Le règlement de consultation (R.C)
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P) : détaillant le programme, itinéraire et descriptif détaillé de l'organisation du séjour
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG FCS) en vigueur le 1^{er} jour du mois qui précède la date limite de réception des offres.

L'ensemble de ces pièces constitue le contrat qui liera le Collège Appel du 18 juin à l'entreprise attributaire. Il ne sera donc signé aucun contrat rédigé par le prestataire du marché. Le dépôt d'une offre par le soumissionnaire vaut acceptation de l'ensemble des clauses de ce contrat.

Article 5 : Contenu et forme des prix

5.1 – Forme des prix

Les prix seront forfaitaires. Le détail des prix apparaîtra dans le bordereau de Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) annexé à l'acte d'Engagement (AE).

5.2- Contenu des prix

Le prix de l'offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées. Il n'est pas nécessaire d'indiquer un tarif par élève. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations.

Article 6 : Régime des Prix Les prix sont fermes et non actualisables.

Articles 7 : Règlement des comptes

Les factures devront être adressées au Collège Appel du 18 juin en deux exemplaires. Le paiement s'effectuera en euro. Les paiements seront effectués par mandats administratifs. Le Chef d'établissement du Collège Appel du 18 juin est ordonnateur des dépenses. Le comptable assignataire est l'agent comptable du Collège Appel du 18 juin. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception des factures. Le taux d'intérêts moratoire, en cas de dépassement de ce délai, est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commencent à courir.

Article 8 : Acomptes

Aucun acompte ne sera versé à l'entreprise titulaire du marché sauf dans les cas dérogatoires à la règle du paiement après service fait prévus par la circulaire MENF005001169C : acomptes jusqu'à 70% du coût total des prestations et solde des frais de voyages et de séjours à la remise des documents permettant la réalisation du séjour. <http://www.education.gouv.fr/bo/2005/6/MENF0500169c.HTM>

Article 9 : Délai d'exécution Le délai d'exécution est fixé du 04 au 11 mai 2019

Article 10 : Pénalités encourues par le titulaire

Les pénalités encourues par le titulaire seront celles prévues dans le CCAG fournitures courantes et services (CCAG –FCS) en vigueur.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020407115&fastpos=2&fastreqld=1887451667&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

Article 11 : Assurance souscrite par le titulaire du marché

L'organisme titulaire du marché s'engage à fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cas de dommage.

Article 12 : Résiliation

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions et pour les motifs visés par les articles 29 à 34 du CCAG-FCS.

Article 13 : Règlement des litiges

Tout contentieux sera porté devant le Tribunal Administratif compétent.

Article 14 : Liste récapitulatif des articles du CCAG auxquels il est dérogé

Néant

Article 15 : Contenu des prestations

ANNEXE N° 1 à l'acte d'engagement

Ensemble n°1 et 2 : Transports

I / Prix unitaires (par participant)

Mode de transport	Prix unitaire HT de base par participant	Options	Variantes	Autres frais
Voyage Aller				
Avion				
Autocar				
Autre				
Voyage Retour				
Autocar				
Avion				
Autre				
TOTAUX HT				

II / Description des conditions de confort de transports

Caractéristique des modes de transport _____

Itinéraires _____

Conditions de restauration pendant le transport _____

Services inclus dans le prix de la prestation _____

Services exclus du prix de la prestation _____

Date, signature et cachet commercial

Ensemble n°3 et 4 : Hébergements

I / Hébergement

– Prix unitaires (par participant)

Modalités d'hébergement	Nombre de nuitées (petit déjeuner inclus)	Montant total HT par hébergement	Autres frais
Chambre double			
Chambre triple			
Chambre individuelle			
Structure accueil collectif			
TOTAUX HT			

– Précisions

sur le niveau de confort
 sur la situation géographique
 classement touristique
 services inclus dans le prix de la prestation
 services exclus du prix de la prestation

II / Hébergement PORTO RICO

– Prix unitaires (par participant)

Modalités d'hébergement	Nombre de nuitées (petit déjeuner inclus)	Montant total HT par hébergement	Autres frais
Chambre double			
Chambre triple			
Chambre individuelle			
Structure accueil collectif			
TOTAUX HT			

– Précisions

sur le niveau de confort
 sur la situation géographique
 classement touristique
 services inclus dans le prix de la prestation
 services exclus du prix de la prestation

Date, signature et cachet commercial

ANNEXE N° 3 à l'acte d'engagement

Informations

1/ Formalités administratives et sanitaires à accomplir par les participants au voyage pour la prestation visée au présent marché.

2/ Modalité de calcul au prix unitaire (Cf. article 8.1 du CCP)

3/ Modalité précise de calcul des variations de prix (Cf. article 8.4 du CCP)

4/ Assurance (attestation jointe)

Risques couverts par le titulaire, nature et montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du secteur d'activité auquel appartient le titulaire.

Risques non couverts par le titulaire eu égard aux prescriptions légales et réglementaires évoquées ci-dessus.

Risques couverts facultativement par le titulaire pas souscription d'un complément au contrat d'assurance. Sont visés en particulier les cas d'annulation du voyage, les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ou de vol des bagages. Dans ce cas, le candidat renseigne le « bordereau des prix optionnels » joint en annexe 4 à l'acte d'engagement.

5/ Nom, adresse et numéro de téléphone de la représentation locale du titulaire :

A défaut, noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider les accompagnateurs de l'établissement en cas de difficultés.

A défaut, numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le titulaire.

Pour les voyages et les séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Date, signature et cachet commercial